

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE MODIFICATION n°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MERIGNIES

Par arrêté du 26 octobre 2023, affiché en Mairie de Mérignies et dans les bureaux de Pévèle Carembault (85 rue de Roubaix, 59242 à Templeuve-en-Pévèle), M. le Vice-Président à l'aménagement de la Pévèle Carembault a prescrit une enquête publique portant sur le projet de Modification de droit commun n°3 du PLU de la commune de Mérignies.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Mérignies et dans les bureaux de Pévèle Carembault pour une durée de 30 jours consécutifs du

Lundi 13 novembre 2023 à 9h00 au mercredi 13 décembre 2023 à 17h00

Monsieur Michel SUAREZ a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lille.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique tenu à sa disposition en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h et le samedi de 9h à 12h ainsi que dans les locaux de la Pévèle Carembault à Templeuve-en-Pévèle du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur les sites internet : www.merignies.fr et www.pevelecarembault.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Mérignies (45 rue de la mairie 59710 MERIGNIES) et dans les bureaux de Pévèle Carembault à Templeuve-en-Pévèle.

Le public pourra consigner ses éventuelles observations, propositions et contre-propositions :

- sur les registres d'enquête ouverts aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie de Mérignies et des bureaux de Pévèle Carembault à Templeuve-en-Pévèle.

- en les adressant par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Mérignies ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublicmodifmerignies@pevelecarembault.fr. Le public devra préciser s'il souhaite que ses coordonnées personnelles (identité, adresses etc.) soient rendues publiques.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Mérignies ou de la Pévèle Carembault dès publication du présent arrêté.

Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences en mairie de Mérignies (salle du conseil) les jours suivants :

- Lundi 13 novembre 2023 à 9h00 à 12h00.
- Samedi 25 novembre 2023 de 9h00 à 12h00.
- Mercredi 6 décembre 2023 de 14h00 à 17h00.
- Mercredi 13 décembre 2023 de 14h00 à 17h00.

Lors de la clôture de l'enquête (le mercredi 13 décembre 2023 à 17h00), les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur, lequel rencontrera dans la huitaine, les représentants de la commune et de la Pévèle Carembault et leur communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de la Pévèle Carembault, le dossier d'enquête accompagné des registres et des pièces annexées avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Mérignies et mise sur les sites internet de la commune et de la Pévèle Carembault pour y être tenu à la disposition du public pendant un an. L'ensemble des observations sera également consultable sur le site internet de l'intercommunalité.

À l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU, il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications ou ajustements au projet de PLU. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à Monsieur ROSSI, chargé de mission au service PLUi de la Pévèle Carembault (plui@pevelecarembault.fr)